

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES MBA SPÉCIALISÉS DE L'INSTITUT MAGELLAN 2023-2024

TARIFS

Le tarif figure sur le site internet.

Les frais pédagogiques comprennent: les heures de formation; les rencontres & événements professionnels; le suivi individuel par l'équipe pédagogique; les supports pédagogiques; l'accès à la base de données juridiques et techniques en ressources humaines du Cercle Magellan; l'accès à la bibliothèque RH de l'Institut Magellan.

Les frais de participation aux Learning expeditions (prévues à New York et Singapour) intègrent une participation aux transports en vols réguliers; aux transferts aéroport/hôtel sur site; à l'hébergement en hôtel de catégorie professionnelle avec petits-déjeuners; aux frais d'assurance « assistance et annulation ».

Le tarif total ne comprend pas: les frais d'inscription à la journée de sélection; les démarches/éventuels frais de visa, les repas et les dépenses personnelles durant les Learning expeditions prévues à New York et Singapour.

INSCRIPTION SELON MODES DE FINANCEMENT

Inscription à la demi-journée de sélection

Toute inscription sera validée après: la réception d'un dossier de candidature complet comprenant: le bulletin d'inscription dûment rempli; un CV actualisé; une lettre de motivation; la copie d'une pièce d'identité; et l'analyse et la validation du dossier par l'équipe pédagogique ainsi que le règlement de frais de sélection.

Inscription définitive au MBA

Toute admission sera définitive à l'issue de la validation de la candidature par le jury de sélection, de la réception des documents administratifs exigés et de la documentation contractuelle signée (selon les situations: contrat de formation professionnelle ou convention annuelle de formation).

Liste des documents administratifs à fournir: Une photo d'identité récente; une copie du passeport valable 1 an à partir d'octobre 2023; une copie de la carte de séjour (le cas échéant); une attestation d'inscription au Pôle Emploi (selon situation); une copie du dernier diplôme obtenu; une attestation de droits CPAM; une attestation responsabilité civile; les coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence; la fiche d'enregistrement aux Learning expeditions

Selon le financement envisagé, seront aussi demandés:

Financement entreprise total ou partiel: coordonnées de l'entreprise + prénom, nom, qualité du signataire de la convention + montant de la prise en charge; **Financement par Transitions Pro**: l'accord de Transitions Pro (fin août); **Financement par alternance**: la fiche de renseignement « Entreprise » d'accueil et le cas échéant, son OPCO.

MODALITÉS DE PAIEMENT

En dehors des cas de financements spécifiques, le règlement s'effectue de la manière suivante: un acompte de 30% pour les frais pédagogiques, à régler avant le 30 juin 2023; un acompte de 20% pour les frais de participation aux Learning expéditions, à régler avant la fin du mois suivant la notification de la décision d'admission.

Un échéancier courant d'octobre année N à juin année N+1 sera adressé dans la documentation contractuelle prévoyant un règlement par prélèvement le 10 de chaque mois.

Dans les cas de financements spécifiques: les modalités spécifiques seront indiquées dans la documentation contractuelle.

ADMINISTRATION

L'Institut Magellan adresse au stagiaire la documentation suivante:

Une facture correspondant aux frais de sélection (sur demande); la documentation contractuelle spécifique adaptée à sa situation de financement, en deux exemplaires, sur laquelle figurent le nom du stagiaire, l'intitulé du MBA, les dates et le lieu des cours. Un exemplaire est à retourner à l'organisme de formation dûment signé, dès réception; les factures correspondant aux frais pédagogiques et aux frais de Learning expeditions (sur demande); le programme de la formation; une convocation indiquant le lieu exact et le planning de la formation (envoyée 2 semaines avant le démarrage des cours); le règlement intérieur et le guide du stagiaire, qu'il s'engage à respecter.

Selon le financement envisagé, seront aussi adressés des feuilles d'émargement ou attestation de présence (pour les financements entreprise total ou partiel, financement par alternance); la facture et les copies des feuilles d'émargement seront envoyées ou mises à disposition sur les plateformes en ligne dédiées (CPF, Transitions Pro, Pôle Emploi etc.).

Dès la formation réalisée et la réussite des épreuves de certification confirmée, l'Institut Magellan remettra au stagiaire: le titre RNCP « Manager des Ressources Humaines Internationales »; le diplôme du MBA de l'Institut Magellan dans la spécialité présentée.

CONDITIONS DE RETRACTATION, REPORT OU ANNULATION

Dans le cas d'un financement personnel, le stagiaire dispose, à compter de la date de signature du contrat d'un délai de 10 jours calendaires pour se rétracter. La rétractation devra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de financement personnel, **si dédit ou abandon avant le début de la formation**: les frais d'inscription à la journée de sélection d'un montant de 80 € TTC seront conservés quelle que soit la date de l'abandon.

Si l'abandon intervient à moins de 30 jours francs avant le début de la formation, seront remboursées sur les acomptes versés, les sommes non réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de la formation diminuées d'une indemnité de 480 € HT.

Si abandon en cours de la formation: frais d'inscription à la journée de sélection d'un montant de 80 € TTC conservés; retenue du montant correspondant aux heures effectuées en centre, en séminaire et en entreprise; retenue de l'intégralité des dépenses déjà engagées au profit du stagiaire notamment dans le cadre des frais des Learning expéditions.

Dans les autres cas de financement, les modalités liées aux types de financement mis en œuvre figurent dans la documentation contractuelle spécifiques.

COMMUNICATION

Dans le cadre des MBA, le stagiaire autorise l'Institut Magellan, via son inscription, à diffuser, sur ses sites internet et sa page LinkedIn, le nom complet du stagiaire, l'intitulé du MBA suivi et la fonction et le nom de l'entreprise où se réalise sa mission.

DONNEES PERSONNELLES

La réforme RGPD est entrée en vigueur le 25 mai 2018 au sein de l'Union Européenne. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'Institut Magellan. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser un courrier postal à l'Institut Magellan, 8 rue Armand Moisant, 75015 PARIS; ou un courriel à dpo@magellan-network.com.

CERCLE MAGELLAN

8 rue Armand Moisant 75015 Paris || T +33 (0)1 42 34 75 75 ||

contact@magellan-institute.com || SIRET : 421 151 036 000 41 ||

N° de déclaration d'activité : enregistrée sous le numéro 11 75 568 48 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*.

magellan-institute.com || mba.magellan-institute.com || magellan-network.com

Institut Magellan, une marque du Cercle Magellan

* Article L6352-12 - version en vigueur depuis le 01 mai 2008